



COMPTE -RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 26 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 26 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de **M. Jacques GRAVEGEAL, Maire**

PRESENTS: Mmes Marie Louise CODOU, Emilie IMBERT, Evelyne SUCH, Régine MARTINEZ, Stéphanie TYNEVEZ

Mrs Jean Marc DAVALLON, Jacques GRAVEGEAL, Christian JEANJEAN, Gérard LAUGE, Martin SANCHEZ, Miguel SERRANO

ABSENT EXCUSE:

PROCURATION :

SECRETAIRE de séance : Mme Marie Louise CODOU

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte rendu de réunion du 26/02/2021
 - 2- Approbation du compte de gestion 2020
 - 3- Vote du compte administratif 2020
 - 4- Affectation du résultat 2020
 - 5- Vote taxes locales 2021
 - 6- Vote du Budget primitif 2021
 - 7- Demande de subvention maison Queyranne (Département et Etat)
 - 8- Communication aux administrés : application mobile
 - 9- Finalisation Campa'Mag
 - 10- Point Maison Queyranne
 - 11- Discussion sur les incivilités du village (plan stationnement village)
 - 12- Questions diverses
-



VENDREDI 26 MARS 2021

1. Approbation du compte rendu de réunion du 26/02/2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de réunion du 26/02/2021.

2. DCM 04a 2021 Approbation du compte de gestion 2020

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 (Budget M14), les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la "journée complémentaire" ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Et, à l'unanimité des membres présents,

DECLARE que le compte de Gestion (Budget M14), dressé pour l'Exercice 2020 par Madame la Trésorière Principal de Castries, visé et certifié conforme par l'ordonnateur dans ses résultats, n'appelle pas d'observation.

3. DCM 04b 2021 Vote du compte administratif 2020

Madame Marie Louise CODOU MARTINEZ, 3ème Adjointe, présente au Conseil Municipal le compte Administratif 2020 de la commune qui se compose comme suit :

Résultat de l'exercice 2020

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	341 597,72 €	323 776,39 €	-17 821,33 €
Investissement	211 842,02 €	326 033,00 €	+ 114 190,98 €



VENDREDI 26 MARS 2021

Résultat de clôture de l'exercice 2020

	Résultat clôture 2019	Affectation	Résultat exercice 2020	Résultat clôture 2020
Fonctionnement	147 653,29 €		-17 821,33 €€	129 831,96 €
Investissement	641 110,01 €		+ 114 190,98 €	755 300,99 €

Considérant que le Compte Administratif présenté est en tout point conforme au Compte de Gestion établi par le Comptable Public de la Collectivité,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 tel que présenté ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jours mois, et an susdits

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Madame Marie Louise CODOU MARTINEZ,

Et, à l'unanimité des membres présents,

Le Compte Administratif 2020 (Budget M14) est adopté.

4. DCM 05 2021 Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020, Budget M14,

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 (Budget M14) de la façon suivante :



VENDREDI 26 MARS 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 BUDGET M14	
Résultat au 31/12/2020 EXCEDENT	
DEFICIT	129 831,96 €
(A) EXCEDENT AU 31/12 Exécution du virement à la section d'investissement	€
◆ Affectation complémentaire en réserves cpte 1068	
◆ Affectation à l'excédent reporté « report à nouveau créateur » cpte 002	129 831,96 €
Total	
(B) DEFICIT AU 31/12 Déficit à reporter	€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter le résultat d'exploitation 2020 comme énoncé ci-dessus.

5. DCM 06 2021 Vote taxes locales 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le taux des deux taxes locales pour l'élaboration du Budget 2021.



VENDREDI 26 MARS 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

- NE PAS MODIFIER les taux existants.

Ainsi les taux votés sont les suivants :

Taxe foncière bâti (taux TFPB commune (9,75%+ taux départemental de 2020 : 21,45%))	31,20 %
Taxe foncière non bâti	32.50 %

6. DCM 07 2021/DCM 08 2021 Vote du Budget primitif 2021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2021 (Budget général – M14) :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	316 348,98 €	316 348,98 €
Section Investissement	1 048 458,81 €	1 048 458,81 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Et, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les propositions du Budget Général pour 2021, en dépenses et en recettes.

DIT que ce budget est voté

- Au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'Investissement

Amortissement compte 20412

Vu l'article L.2321-2 28° du CGCT

Vu l'article R2321-1 du CGCT



VENDREDI 26 MARS 2021

Le maire expose au conseil municipal que les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes 204x conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

La commune de Campagne est ainsi concernée pour l'amortissement du fond de concours qu'elle verse à Hérault Energies dans le cadre des travaux d'investissement d'éclairage public.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide :

- **D'AMORTIR** les fonds de concours versés à Hérault Energies dans le cadre des travaux d'investissement d'éclairage public.
- **DE FIXER** à 1 an la durée de l'amortissement des fonds de concours et ainsi la neutralisation des subventions.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

7. Demande de subvention maison Queyranne (Département et Etat)

La demande va être renouvelée au prochain conseil pour finaliser le dossier.

8. Communication aux administrés : application mobile

Le conseil municipal a décidé de choisir l'application Panneau pocket.

9. Finalisation Campa'Mag

Il faut intégrer le thème des incivilités (déjections canines, stationnement, intrusions chez particuliers liés au city Park).

10. Point Maison Queyranne

Le devis de l'entreprise Savin construction est en cours suite aux remarques du BET structure. Le plan proposé par Monsieur Christian Jeanjean a été adopté (cuisine extérieur). Pas d'avancement sur la place de la maison Queyranne à ce jour.

11. Discussion sur les incivilités du village (plan stationnement village)

- déjections canines
- Stationnement : le département de l'Hérault va matérialiser des places de parkings



VENDREDI 26 MARS 2021

-Intrusions chez particulier liés au city park : des affiches d'avertissement ont été apposées

12. Questions diverses

- Candidature Madame Langlade : pas nécessaire
- PV Monsieur Carcenac : informations transmises aux propriétaires de la parcelle A 247 pour le mur en péril
- Travaux école : faire d'autres devis et envisager les travaux pour cet été
- Toiture location : travaux effectués
- Marché : l'ouverture prévue le 1^{er} avril est reportée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La prochaine réunion est programmée le vendredi 30 avril 2021 à 20h30.